

même façon négocier directement avec Washington un pacte bilatéral pour des bases de projectiles nucléaires?

Les membres de notre parti posent la même question. Nous voulons savoir où nous allons à cet égard. Les bombardiers supersoniques à réaction et les projectiles balistiques intercontinentaux ont fait du Nord canadien une région essentielle, advenant une guerre avec l'Union soviétique, peut-être aussi importante du point de vue stratégique que toute région de l'Europe. Une attaque par le Nord du Canada impliquerait l'Europe occidentale tout comme une attaque en Europe occidentale impliquerait le Canada. Il semblerait donc logique que la défense du Nord canadien s'insère dans le cadre de l'OTAN tout comme la défense de l'Europe occidentale. A notre avis, que le Canada négocie sa défense au moyen d'accords bilatéraux et que, en agissant ainsi, il risque de perdre certains droits souverains sur ses forces armées aux mains d'une seule puissance, cela semble un pas rétrograde. Ainsi que je l'ai déjà dit, nous craignons que cela pourrait être un avertissement de mauvais augure, un présage d'autres accords du genre à venir, et portant préjudice aux droits souverains de notre pays vis-à-vis des États-Unis.

En outre, une telle mesure est tout à fait inutile, vu que notre pays adhère déjà à une organisation multilatérale dont l'objectif est la défense de tous les États membres. Nous devons espérer, de fait, que même l'organisation multilatérale de l'OTAN n'est qu'une transition vers l'établissement ultime d'une force de police universelle vraiment efficace relevant des Nations Unies.

Une initiative modeste dans ce sens a été prise par l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Notre parti est fermement convaincu qu'il n'est aujourd'hui possible de sauvegarder la sécurité des nations que par le renoncement graduel de chacune d'entre elles à une partie de sa souveraineté, mais non par le recours à ce que M. Spaak a appelé, je crois, une expérience intéressante.

C'est parce que nous formulons ces importantes réserves au sujet des propositions qu'on a faites, que nous voudrions que les députés aient l'occasion de les étudier plus à fond. Nous demandons, par conséquent, le renvoi de la question au comité des affaires extérieures de la Chambre et nous voudrions, en outre, que les membres de ce comité puissent accéder à toutes les sources de renseignements utiles qui leur permettraient de se former une idée juste du problème. Je propose donc, monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Port-Arthur (M. Fisher):

Que ledit projet de résolution soit renvoyé au comité permanent des affaires extérieures.

On peut se demander si notre motion est réglementaire ou non, mais la Chambre est maîtresse de ses procédures et elle peut, d'un accord unanime, renoncer à l'application du Règlement habituel. J'exhorterais le premier ministre à prendre en considération la proposition que j'ai faite et, si la motion n'est pas réglementaire, à songer à suspendre le Règlement afin de se rendre au vœu des membres de ce groupe-ci qui cherchent à obtenir des renseignements sur cette importante question.

Comme je le disais au début de mes observations, il s'agit là d'une brève analyse de la situation, de notre point de vue, résultant des renseignements obtenus de part et d'autre et de discussions entre nous. D'autres honorables députés parleront sans doute des observations du premier ministre et du chef de l'opposition et de celles que fera dans un moment le ministre de la Défense nationale. Plus tard au cours du débat, comme je l'ai déjà dit, un des représentants de notre groupe résumera nos opinions et nos vues sur la question.

M. l'Orateur: Si le député veut parler de la question de savoir si l'amendement proposé est régulier, je l'entendrai volontiers avant de dire ce que je pense.

M. Walker: Monsieur l'Orateur, le député de Kootenay-Ouest, qui a une grande expérience des choses parlementaires, doit savoir que c'est tout à fait irrégulier et impossible de présenter une autre motion lorsque la Chambre est déjà saisie d'une motion. Il doit savoir qu'il n'existe aucun moyen de faire cela et dire que la Chambre devrait y consentir à l'unanimité devient en somme une parodie.

M. Herridge: Que vous dites!

M. Walker: Je dirai au député que peu m'importe qu'il lise son discours; mais quand il lit un texte préparé par le nègre du parti cécéliste, M. David Lewis, c'est une autre affaire. Je vois que le texte va nous être servi à tempérament. Les autres orateurs nous donneront la partie II du texte de M. Lewis...

M. Herridge: Je m'insurge contre cette remarque. Je n'ai pas l'habitude de lire mes discours mais j'ai expliqué que je consulterais mes notes très souvent étant donné l'importance de la question.

M. l'Orateur: Nous nous éloignons du sujet maintenant.

Des voix: Règlement!

M. Herridge: M. Lewis n'a rien à voir avec mon discours. Je l'ai rédigé moi-même, et les autres députés de mon groupe ont fait